

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE MONTBRISON

COMMUNE de MORNAND-EN-FOREZ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL
Séance du 24 juin 2024

Nombre conseillers	
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10

L'an deux-mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à vingt heures,
Le Conseil Municipal, convoqué le 18 juin deux-mille-vingt-quatre s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Stéphanie FAYARD, Maire.

Etaient présents : Stéphanie FAYARD, Christian CLAIRET, Daniel CHAUSSAT, Carine PITIOT, Florian LARUE, Patricia BRUN, Ludovic BLANCHON, Elodie BEAUDOUX, Alain CHAUSSAT, Jean PARIZOT

Absent excusé : Christophe ROBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Christian CLAIRET

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 mai 2024

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 6 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

1. Délibération : Tarifs cantine

Madame le Maire expose que depuis la rentrée 2011, les repas sont préparés et livrés par la MFR de Mornand-en-Forez et qu'il convient de fixer les tarifs des repas pris à la cantine.

La MFR nous applique une augmentation à compter de septembre 2024 : la tarification passe de 4,00 € à 4,20 €.

Après en avoir discuté et conformément aux articles R531-52 et R531-53 du code de l'éducation qui prévoit « que les tarifs mentionnés ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service »,

Le Conseil Municipal décide :

- De modifier les tarifs pour 2024-2025 à 4,20 € le prix du repas « enfant » et « enseignant ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

2. Délibération : Location matériel salle des fêtes

Madame le Maire explique qu'une demande de location pour des tables, des bancs, des chaises, et de la vaisselle a été faite par la Fédération des Républicains.

Madame le Maire a proposé la location pour un montant de 60 €.

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la location

Ont signé au registre tous les membres présents.

3. Compte rendu conseil d'école

Départ de 12 élèves de CM2, plus 4 élèves qui déménagent et inscription de 12 élèves en PS
Prévisions 2024-2025

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
12	14	8	9	11	8	14	8	84

Fermeture d'une classe à la rentrée donc 4 classes sur le RPI : 2 à Magneux (de la PS au CP) et 2 à Mornand (du CE1 au CM2)

Répartition prévue

Effectifs	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
25	12	13						
17			8	9				
18					10	8		
22							14	8

Personnel

Départ des enseignantes : Mmes Forissier, Guyot et Commarmond

Le changement de personnel est compliqué dans les classes de maternelle, suite aux absences et au changement de personnel en cours d'année à cause des contrats qui se terminent pendant l'année scolaire.

Les enseignantes de maternelle déplorent ce manque de continuité qui demande une adaptation du personnel et des élèves, à chaque changement. De plus, travailler avec 3 personnes différentes dans une classe ne facilite pas la continuité.

Le RPI est bien conscient des problèmes que cela pose, mais le budget ne permet pas d'embaucher du personnel avec des contrats définitifs. De plus, les horaires du personnel changent dans la semaine, dans un souci d'équité entre les ATSEM.

Le SIRP a décidé de prendre 2 contrats PEC d'une durée de 9 mois pour l'an prochain, dont Jocelyne qui vient de remplacer Carole.

Mme Noailly précise qu'il est possible pour les mairies de demander l'intervention de l'EMAS (Equipe Mobile d'Appui médico-social à la Scolarisation) en cas de difficultés avec un élève pendant les temps périscolaires, pour fournir au personnel des outils d'aide à la gestion des élèves difficiles.

Problème évoqué au 1^{er} conseil d'école concernant les ondes : M. Dechandon a réalisé un diagnostic sur les champs électromagnétiques dans les 2 écoles, ce qui a permis d'identifier des sources d'émissions et d'envisager, avec les enseignants, des solutions pour limiter l'exposition.

Des affiches récapitulatives ont été réalisées et seront apposées dans chaque classe.

Merci aux mairies d'avoir accepté ce bilan et remerciement à M. Dechandon de l'avoir réalisé.

La question est posée sur le voyage à Paris l'an prochain : Mme Noailly et M. Caron indiquent qu'un voyage n'est pas envisageable dans l'état actuel à cause du comportement des élèves de CE2 de cette année qui ne permet pas de garantir la sécurité du groupe. Une solution pourrait consister à envisager un voyage avec les autres niveaux. Les enseignants réfléchissent à différentes possibilités et espèrent un changement de comportement de ces élèves.

Cantine : Une demande de menu avec plus de légumes cuits.

Mme Fayard précise qu'une diététicienne s'occupe des menus à la MFR et qu'il est difficile de satisfaire tout le monde.

Concernant le bruit, Mme Fayard explique qu'il n'est pas possible de faire 2 services dans le temps imparti et qu'on ne peut pas interdire aux enfants de parler à table. Des panneaux de bois sont présents sur les murs de la cantine pour absorber le bruit.

Les élèves qui posent problème sont les mêmes pendant le temps scolaire et périscolaire et les mairies ne s'interdisent pas de procéder à des exclusions temporaires dans le car ou à la cantine, si des comportements inadaptés se répètent. Les familles ont été informées.

Remerciement aux mairies pour leur soutien et leur engagement pour l'école et pour le prêt des salles des fêtes chaque fois que les classes en ont besoin.

Remerciement à ma petite école pour l'engagement de ses bénévoles tout au long de l'année qui permet le financement des activités.

Pour les projets d'école, voir le compte rendu du conseil d'école.

D'autre part, Madame le Maire explique qu'elle a refusé à la commune de Montverdun, à deux reprises, une dérogation pour un enfant. La Mairie de Montverdun a quand même accepté l'enfant.

4. Organisation des Elections Législatives

Madame le Maire remercie le conseil d'avoir répondu présent pour tenir le bureau de vote pour les élections législatives des 30 juin 2024 et 7 juillet 2024.

Les tableaux récapitulatifs seront envoyés le 25 juin 2024.

5. Point programme voirie

La commune a accepté la proposition de Loire Forez Agglomération, de faire :

- sur le budget investissement :
 - le chemin des Granges
 - le chemin du Petit Sauvagneux
- sur le budget fonctionnement :
 - le curage des fossés
 - le fauchage
 - Point à Temps sur le chemin des Piards

6. Résumé conseil communautaire

Madame le Maire résume le conseil communautaire du 14 mai 2024.

Le compte rendu complet est consultable sur le site de Loire Forez.

7. Questions diverses

✓ Délibération : Convention de mise à disposition de l'agent technique de la commune

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la convention entre la commune de Mornand-en-Forez et de la commune de Pralong pour la mise à disposition de l'agent technique de la commune, la commune de Pralong ayant besoin de notre agent pendant les congés d'été. L'agent technique de la commune ira faire des travaux sur la commune de Pralong le 8 août 2024.

Après discussion,

Le Conseil Municipal approuve le projet de convention présentée et autorise Madame le Maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents.

✓ Délibération : EPORA – MAISON SCI DA CO

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet de rachat de la maison de M. DA COSTA, dans le centre bourg, et à la convention de veille et de stratégie foncière établie avec EPORA, la société EPORA a fait une offre, à la SCI DA CO, à 88 000,00 €, en accord avec la commune autorisant l'EPORA à acquérir ce bien à ce prix.

La proposition a été validée le 25 mai 2024 par M. DA COSTA.

Madame le maire présente la copie de l'offre contresignée par la SCI DA CO.

EPORA a procédé à la commande de l'acte d'acquisition auprès de Maître PENNANEC'H, notaire 4 Place Jean Vial 42600 Montbrison.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve l'offre de prix à 88 000 €
- autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Ont signé au registre tous les membres présents

✓ Incivilités : Madame Le Maire a été informée d'incivilités (livres, panneaux affiches brûlés) sur la Commune, notamment au terrain multisport. Une affiche a été mise en place informant que les gendarmes sont informés et que les voisins sont vigilants.

La gendarmerie a proposé un protocole sur le « mise en œuvre de la mesure de rappel à l'ordre » en lien avec le procureur de la république. Le conseil accepte cette procédure.

✓ SDIS :

Les bornes incendies doivent être contrôlées tous les 3 ans. La commune a un problème car les bornes sont branchées sur l'eau d'aspersion qui n'a pas de pression, ce qui risque de poser des problèmes en cas d'incendie. Il conviendrait de trouver d'autres points d'eau. Madame le Maire va contacter le SIDS.

✓ Madame le Maire a rencontré l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu

Aquatique (AAPPMA) qui va nettoyer l'Etang CLARET (derrière la Cotille) et va demander une subvention à Loire Forez Agglomération.

A MORNAND-EN-FOREZ, le 24 juin 2024

Le Maire
Stéphanie FAYARD



Le secrétaire
Christian CLAIRET

